

Compte Rendu du Comité Social Economique

du 11 juin 2020

En préambule à la réunion la CAT DGE a souhaité interpellé la Direction au sujet du traitement (dans tous les sens du terme) réservé aux encadrants de la filière Exploitation. En effet, après avoir salué le travail des encadrants pendant et après la période d'activité partielle (préparation de reprise, performances commerciales et activité de welcomer) l'entreprise considère donc que le travail fourni depuis le 11 mai correspond à une performance moyenne ou « centrée » pour reprendre les termes de l'Accord. Il fallait donc comprendre, en lisant l'Accord, que le salaire n'était pas garanti au centré mais bien « payé » au centré, l'absence d'objectifs fixés par les DV avait mis la puce à l'oreille de chacun mais « il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ». Ainsi, la CAT DGE demande à nouveau (car déjà évoqué en Commission de suivi) à l'Entreprise de faire un geste pour les encadrants de la filière Exploitation qui ont participé, comme chacun, aux résultats incroyables qu'on nous présente depuis le déconfinement, il n'est jamais trop tard pour bien faire !

1/ **Le point économique :**

Les infos à retenir :

- Le **mois de mai** : CA produit à +19,2% vs l'histo, +11% en activité livraison, -14% en inters SAV. Le maillon faible c'est la vente de service à -11%, notons que Darty Max a bien redressé la barre avec un record de souscription samedi dernier. La marge n'est pas au rdv car le *mix produits* n'est pas favorable.
- **Cuisine** : très gros décalage en volume.
- **Franchisés** : ouvertures le 25 mai à Briey et d'un *stand-alone* à Lorient.
- **Information** sur le NPS : évolution de 5 points vs le *pré-confinement*.

2/ **Points divers**

- **Information – Consultation** sur la politique sociale de l'Entreprise, les conditions de travail et l'emploi : de gros pavés que vous pourrez retrouver via le CR officiel. **CONTRE 4 POUR 10 Abstention 8 (CAT DGE)**
- **Information sur l'évolution de la rémunération Darty Max** pour les équipes de vente à compter du 1^{er} juillet 2020 : Monsieur Régis Koenig vient nous expliquer ce nouveau système que nous avons déjà défloré hâtivement ^^, ainsi **nous vous renvoyons à l'annexe** de ce compte rendu pour ceux qui ne l'avaient pas encore lue.
En résumé : prime DM à 4€, **doublément de la prime article** (prime mini à 1€ par article pour un client déjà Darty Max), baisse progressive des primes PSE à partir de septembre (-30% à décembre 2020) ; un **challenge Pôle Service** est lancé sous forme de test.
La Direction insiste sur le caractère d'urgence du projet afin de profiter de notre *monopole* temporaire, si les simulations ne sont pas *alarmantes* la **CAT DGE** se garde bien de donner un

quelconque avis sur ce changement, les chiffres seront seuls juges Mr Koenig reviendra vers nous en octobre pour analyser ce changement. **Une réflexion plus globale doit être menée sur la rémunération vendeur selon nous.**

- **Information** sur les déclarations handicap 2019 : au total la filiale est au-dessus en matière d'emplois directs et **dépasse** de 65,74 unités bénéficiaires **l'obligation légale**.
- La **CAT DGE** demande une **clarification concernant le welcomer** : nous rappelons que, si pour le moment, cette « fonction » est occupée par un encadrant l'Accord prévoit bien qu'elle puisse l'être par n'importe quel salarié mais **sur la base du volontariat**. La Direction confirme bien évidemment !
- **Rappel sur la ligne d'écoute** dédiée aux salariés visant à répondre à leurs éventuelles problématiques professionnelles et/ou personnelles : **service gratuit au 0800513032**.
- **Le reliquat de CP n'apparaît pas sur nos fiches de paye !** La Direction nous rassure, il s'agit bien d'un « bug » informatique (fin de modulation normale pour le logiciel) mais les RH ont effectivement bien les CP reportés de chacun !!
- La **CAT DGE** demande une **réponse** au courrier envoyé le 2 juin 2020 concernant la **rémunération des télétravailleurs** durant la période Covid19 : la Direction confirme qu'elle ne souhaite pas faire d'effort supplémentaire sur ce sujet et nous renvoie vers la rédaction d'un accord sur le télétravail pour la fin de l'année.
- La **CAT DGE** demande à la Direction sa position concernant les RTT qui ne pourraient pas être posés par les **techniciens** rappelés pour cause de forte activité : ces RTT seront payés si besoin était.
- Comme indiqué dans notre CR de Commission de suivi (réseaux sociaux) **10 masques en tissu/salarié** seront distribués fin juin, leur durée de vie est limitée à 20 lavages.
- La **prime vacances** sera versée sur la paye de juin.
- Les dossiers « **médailles du travail** » seront traités durant l'été.
- Les **NAO** auront lieu en septembre 2020.

3/ **Activités sociales et culturelles**

- Le recensement des enfants pour les jouets de Noël est clôturé.
- Les chèques vacances (ANCV) seront distribués prochainement (à partir du 17 juin).